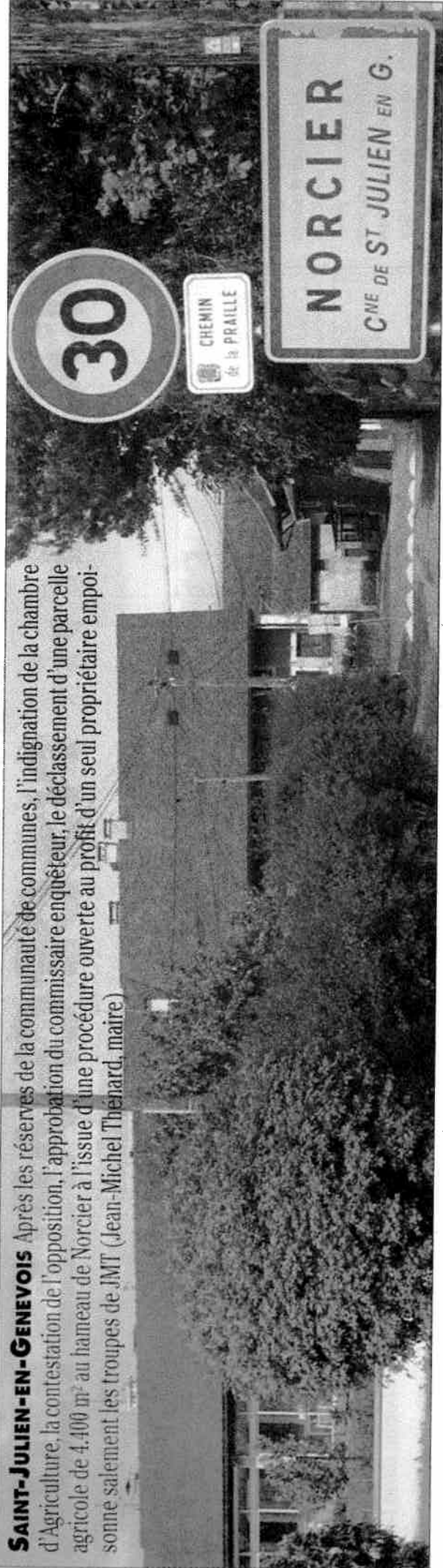


SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Après les réserves de la communauté de communes, l'indignation de la chambre d'Agriculture, la contestation de l'opposition, l'approbation du commissaire enquêteur, le déclassement d'une parcelle agricole de 4.400 m² au hameau de Norcier à l'issue d'une procédure ouverte au profit d'un seul propriétaire empoisonné seulement les troupes de JMT (Jean-Michel Thenard, maire)



La révision simplifiée, la majorité rectifiée...

CAROLE VARVIER

CINQ MOIS, rapporte l'opposition que Pierre Compagnon, mène une politique de la chaise vide au conseil municipal. Tout en reconnaissant que ce n'est pas la meilleure solution mais la seule qu'il lui ait été donné d'appliquer. L'absence très remarquée de l'agriculteur, conseiller municipal de la majorité, confirme ce que tout le monde craignait : M.T est le Raymond Domenech du conseil. Il faut dire que Compagnon « l'a un peu en travers de la gorge ». A ses compagnons de route, il confie avoir compris qu'[il] ne servait à rien et par conséquent « *pré-ère ne pas perdre son temps* ». Surtout, « *le maire s'est bien gardé de lui en parler avant de décider* ». Quant à l'adjoint à l'urbanisme chargé du dossier, Compagnon de surcroît, Compagnon n'est pas loin de penser qu'il « *n'était pas d'accord* » mais un adjoint, « *c'est comme un ministre* », obligé d'obéir !

Avec ses absences répétées, Compagnon s'est fait des amis. Son collègue, Jean-Sylvester Cosandey, partage son indignation. Le bougre attiserait même à révolte. Il exhorte ses compagnons à « *arrêter de jouer les xérox-oui-oui* ». L'équipe de François Cena, ce sont des bleus ! Jusqu'où ira la contagion ?

François Cena, le fameux adjoint à l'urbanisme qui « *est comme un ministre* », suggère de revenir sur terre... En vain, la désapprobation n'a rien de volatile. La contestation est noclée. Elle ne se résume pas à une simple délibération. Le vote final traduit-il, outre un profond désaccord, des mois de étiquescence ? JMT ne tient plus ses troupes. Seules trois fois sont la différence pour terminer la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

(PLU). Une mesure phare et indispensable à la survie du hameau de Norcier si l'on en juge par ses motivations. Des semaines déjà, depuis qu'elle a été proposée à la concertation puis un mois plus tard à l'enquête publique, que l'ouverture à l'urbanisation de quelque 4.400 m² de terrain situés en zone agricole au profit d'un unique propriétaire, cristallise les passions. « *Un effet de loupe* », « *de projecteur* » comme le dénonce l'adjoint à l'urbanisme. Que l'attention soit ainsi tout entière focalisée sur ce hameau n'a rien de surprenant. L'affaire ne doit pas être traitée à la légère. Elle nécessite du sérieux. Le sérieux que commande le cruel calvaire subi par Norcier, hameau très prisé pour son calme « *des voisins et néanmoins amis genevois* ».

On imagine mal ce que peut endurer ce hameau si champêtre ! Il se trouve en proie à un véritable désarroi social. Il endure une absence de mixité sociale et se trouve totalement saturé par le trafic comme le relèvent les motifs de l'enquête publique. Autant dire que ce déclassement lui sauve la peau en « *renforçant sa politique du logement* » pour « *maintenir son équilibre social* » et mettre fin à des années de circulation intense qui n'auront échappé à cette révision tiendrait presque de l'inespéré, voire de la rédemption miraculeuse. Quel dommage qu'elle soit si peu comprise ! Et que personne, durant toutes ses longues années, à l'exception de JMT, de son adjoint et de l'heureux propriétaire, ne semble avoir perçu et même mesuré l'état de désespérance dans lequel ce hameau s'est retrouvé plongé ! À commencer par ses habitants que la Ville tente de sauver d'un entre soi et qui pétitionnent...

« *remonte à la mythologie* », leur fait-il remarquer. Et puis plutôt son origine dans l'écart croissant qui existe entre le prix du foncier constructible et agricole. Cet écart, souligne-t-il encore, s'est amplifié au fil du temps et se chiffre à chaque révision de PLU en dizaine de demandes de déclassement auxquelles il n'est pas toujours fait droit. Tout en admettant, en outre, que cette révision « *paraît arriver comme un cheveu sur la soupe* », le 1^{er} adjoint conseille de la « *replacer dans le contexte du PLU, et du SCoT* [Schéma de Cohérence Territoriale] qui préconise 90 % d'habitat collectif et 10 % d'habitat individuel. Il rapporte que le projet de Norcier n'était pas mûr à l'époque pour être inclus dans la révision générale du PLU ». Et de remarquer que « *les déclassements de Crache ou Thairy n'avaient alors suscité aucune réflexion...* ». L'adjoint à l'urbanisme ne disconvient pas qu'elle favorise un propriétaire mais « *comment faire autrement ?* », interroge-t-il. « *Dès qu'on déclasse un terrain, on crée une injustice mais comment l'avoir rien déclasser car cela ne favoriserait personne. Cela s'est déjà produit sous d'autres régimes. Et cela continuera. Mais est-ce une solution quand le SCoT vous dit de faire du logement individuel en faible proportion ?* ». Il ne conteste pas l'idée que « *déclasser à l'agriculture* ». Il s'en émeut même en tant que « *salarié de la chambre d'Agriculture* ». « *Je ne peux pas dire que je suis satisfait de déclasser un terrain agricole* ». Mais l'émotion se révèle être fugace. « *Ce ne sont pas 4.400 m² perdus qui vont mettre l'agriculture en péril !* » La majorité n'aurait pas à rougir. « *On a surprotégé 97 hectares au sein d'une Zone Agricole Protégée. C'est cela notre politique agri-*

« *remonte à la mythologie* », leur fait-il remarquer. Et puis plutôt son origine dans l'écart croissant qui existe entre le prix du foncier constructible et agricole. Cet écart, souligne-t-il encore, s'est amplifié au fil du temps et se chiffre à chaque révision de PLU en dizaine de demandes de déclassement auxquelles il n'est pas toujours fait droit. Tout en admettant, en outre, que cette révision « *paraît arriver comme un cheveu sur la soupe* », le 1^{er} adjoint conseille de la « *replacer dans le contexte du PLU, et du SCoT* [Schéma de Cohérence Territoriale] qui préconise 90 % d'habitat collectif et 10 % d'habitat individuel. Il rapporte que le projet de Norcier n'était pas mûr à l'époque pour être inclus dans la révision générale du PLU ». Et de remarquer que « *les déclassements de Crache ou Thairy n'avaient alors suscité aucune réflexion...* ». L'adjoint à l'urbanisme ne disconvient pas qu'elle favorise un propriétaire mais « *comment faire autrement ?* », interroge-t-il. « *Dès qu'on déclasse un terrain, on crée une injustice mais comment l'avoir rien déclasser car cela ne favoriserait personne. Cela s'est déjà produit sous d'autres régimes. Et cela continuera. Mais est-ce une solution quand le SCoT vous dit de faire du logement individuel en faible proportion ?* ». Il ne conteste pas l'idée que « *déclasser à l'agriculture* ». Il s'en émeut même en tant que « *salarié de la chambre d'Agriculture* ». « *Je ne peux pas dire que je suis satisfait de déclasser un terrain agricole* ». Mais l'émotion se révèle être fugace. « *Ce ne sont pas 4.400 m² perdus qui vont mettre l'agriculture en péril !* » La majorité n'aurait pas à rougir. « *On a surprotégé 97 hectares au sein d'une Zone Agricole Protégée. C'est cela notre politique agri-*

« *remonte à la mythologie* », leur fait-il remarquer. Et puis plutôt son origine dans l'écart croissant qui existe entre le prix du foncier constructible et agricole. Cet écart, souligne-t-il encore, s'est amplifié au fil du temps et se chiffre à chaque révision de PLU en dizaine de demandes de déclassement auxquelles il n'est pas toujours fait droit. Tout en admettant, en outre, que cette révision « *paraît arriver comme un cheveu sur la soupe* », le 1^{er} adjoint conseille de la « *replacer dans le contexte du PLU, et du SCoT* [Schéma de Cohérence Territoriale] qui préconise 90 % d'habitat collectif et 10 % d'habitat individuel. Il rapporte que le projet de Norcier n'était pas mûr à l'époque pour être inclus dans la révision générale du PLU ». Et de remarquer que « *les déclassements de Crache ou Thairy n'avaient alors suscité aucune réflexion...* ». L'adjoint à l'urbanisme ne disconvient pas qu'elle favorise un propriétaire mais « *comment faire autrement ?* », interroge-t-il. « *Dès qu'on déclasse un terrain, on crée une injustice mais comment l'avoir rien déclasser car cela ne favoriserait personne. Cela s'est déjà produit sous d'autres régimes. Et cela continuera. Mais est-ce une solution quand le SCoT vous dit de faire du logement individuel en faible proportion ?* ». Il ne conteste pas l'idée que « *déclasser à l'agriculture* ». Il s'en émeut même en tant que « *salarié de la chambre d'Agriculture* ». « *Je ne peux pas dire que je suis satisfait de déclasser un terrain agricole* ». Mais l'émotion se révèle être fugace. « *Ce ne sont pas 4.400 m² perdus qui vont mettre l'agriculture en péril !* » La majorité n'aurait pas à rougir. « *On a surprotégé 97 hectares au sein d'une Zone Agricole Protégée. C'est cela notre politique agri-*

« *Si ce projet est tellement petit pourquoi s'évertuer à le faire alors qu'il n'est pas sans poser des problèmes ?* », réagit vertement Pierre Brunet de la liste minoritaire conduite par Antoine Vieillard. Alors que, consent-il, « *vous l'auriez proposé en 2007 lors de la révision du PLU, il serait passé comme une lettre à la poste* ». D'autant quand cette révision simplifiée en vient à diviser jusqu'aux troupes de JMT. Pierre Brunet liste les cinq mois d'absence de Compagnon, les rumeurs qui circulent sur les « *promesses électorales* » prétenues obtenues à la clé de la procédure, les propriétaires « *dans les starting-blocks* » pour obtenir de prochains déclassés et toutes les horreurs qu'on profère dans le dos du 1^{er} magistrat ! Pouah ! Le conseiller de la minorité accuse la majorité de contribuer à « *polluer la bonne entente du village* » en suscitant par cette procédure « *des jalousies* » pour un projet dont « *on ne l'a toujours pas convaincu du bien-fondé* ». Et avec cela de « *jeter la suspicion sur l'ensemble du conseil* ».

Une manière de voir « *par le petit bout de la forquette et le plus bas étage* », intercéde le 1^{er} magistrat de la ville. Tandis que Cena s'offusque « *des spécialistes de l'agitation et des semeurs de trouble* ».

« *Si ce projet est tellement petit pourquoi s'évertuer à le faire alors qu'il n'est pas sans poser des problèmes ?* », réagit vertement Pierre Brunet de la liste minoritaire conduite par Antoine Vieillard. Alors que, consent-il, « *vous l'auriez proposé en 2007 lors de la révision du PLU, il serait passé comme une lettre à la poste* ». D'autant quand cette révision simplifiée en vient à diviser jusqu'aux troupes de JMT. Pierre Brunet liste les cinq mois d'absence de Compagnon, les rumeurs qui circulent sur les « *promesses électorales* » prétenues obtenues à la clé de la procédure, les propriétaires « *dans les starting-blocks* » pour obtenir de prochains déclassés et toutes les horreurs qu'on profère dans le dos du 1^{er} magistrat ! Pouah ! Le conseiller de la minorité accuse la majorité de contribuer à « *polluer la bonne entente du village* » en suscitant par cette procédure « *des jalousies* » pour un projet dont « *on ne l'a toujours pas convaincu du bien-fondé* ». Et avec cela de « *jeter la suspicion sur l'ensemble du conseil* ».

Une manière de voir « *par le petit bout de la forquette et le plus bas étage* », intercéde le 1^{er} magistrat de la ville. Tandis que Cena s'offusque « *des spécialistes de l'agitation et des semeurs de trouble* ».

varvier@lefaucigny-hebdo.com

